



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 030-200034692-20230626-DEL64_2023BIS-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°64/2023
du Conseil communautaire
Séance du 26 juin 2023

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAU à Philippe BERTHOMIEU.

Absents/Excusés : Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : E - Compte Administratif 2022 du Budget Annexe ZA Bernon

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	30 780,21	17 933,39	12 846,82	-999 595,41	-986 748,59
Fonctionnement	50 790,51	49 663,17	1 127,34	0,00	1 127,34
Total	81 570,72	67 596,56	13 974,16	-999 595,41	-985 621,25

Le compte administratif pour le Budget Annexe ZA Bernon pour l'exercice 2022 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 81 570,72 € ;
- En dépenses : 67 596,56 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 81,6 K€

Les recettes de fonctionnement comprennent les loyers pour un montant de 18,8 K€ (chapitre 75), ainsi que la vente d'un terrain pour un montant de 31,6 K€ (chapitre 70).

En l'absence de crédits suffisants en fin d'exercice, aucune écriture de stock (opération d'ordre de section à section) n'a pu par comptabilisée en 2022. Celles-ci seront effectuées sur le budget 2023.

B. Les dépenses : 67,6 K€

Les charges d'exploitation réelles sont principalement composées des charges à caractère général pour 49,6 K€ (chapitre 011).

Les dépenses d'investissement sont composées du montant du capital des emprunts pour 17,9 K€ (chapitre 16).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de 985 621,25 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 986 748,59 € ;
- Résultat de fonctionnement : 1 127,34 €.

Sans reste à réaliser, il est constaté un déficit de financement de 985 621,25 €.

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe ZA Bernon est retracé en annexe 5.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

(La 1^{ère} Vice-présidente est désignée pour faire procéder au vote. Le Président sort et ne participe pas au vote)

APPROUVE le compte administratif 2022, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe ZA Bernon, tel qu'il a été arrêté.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

18 JUIL. 2023



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023



ID : 030-200034692-20230626-DEL64_2023BIS-DE